



Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear  
Safety Commission

Canada

# Demande de renouvellement de permis

## Laboratoires de Whiteshell - Laboratoires Nucléaires Canadiens Itée (LNC)

**CMD 24-H7.A**

Audience de la  
Commission  
23 octobre 2024



Présentation du  
personnel de la CCSN



# Vue d'ensemble de la présentation

Renouvellement du permis des Laboratoires de Whiteshell –  
CMD 24-H7.A

- ▶ Objectif de l'audience
- ▶ Aperçu du site
- ▶ Examen de la demande de renouvellement de permis
- ▶ Surveillance réglementaire
- ▶ Mobilisation des Autochtones et du public
- ▶ Autres questions d'intérêt réglementaire
- ▶ Principaux événements au cours de la période d'autorisation (2020-2024)
- ▶ Résumé de l'évaluation du rendement
- ▶ Plan de surveillance réglementaire de la CCSN pour la prochaine période d'autorisation (2025-2027)
- ▶ Interventions
- ▶ Conclusions et recommandations



## Les LNC demandent à la Commission :

- **le renouvellement du permis de déclassement des Laboratoires de Whiteshell (LW) pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.**

*Les LNC n'ont demandé aucune modification aux modalités et conditions du permis actuel ni aux activités actuellement autorisées.*

## Le CMD 24-H7 présente l'analyse et les recommandations du personnel de la CCSN sur :

- **la demande des LNC visant le renouvellement du permis de déclassement des Laboratoires de Whiteshell** pour une période de 3 ans
- **la condition de permis 1.2 proposée** à l'égard du domaine de sûreté et de réglementation Système de gestion

# APERÇU DU SITE



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A





**Situé à environ 100 km au Nord-Est de Winnipeg**  
**Ville la plus proche : Pinawa, 1 512 habitants (2021)**





- 1963** – Énergie atomique du Canada limitée (EACL) lance l'exploitation des LW en tant qu'établissement de recherche nucléaire.
- 1965 à 1985** – Le réacteur Whiteshell-1 (WR-1) exploité pendant 20 ans.
- 2002** – EACL s'est vue accorder un permis de déclassement par la Commission.
- 2003** – Fin de l'exploitation aux LW et début des activités de déclassement.
- 2014** – La Commission approuve le transfert du permis des LW aux LNC. Le réacteur WR-1 entre dans la phase de « stockage sous surveillance » du déclassement.
- 2015 à ce jour** – Les LNC ont réalisé d'importants progrès dans le déclassement actif du site des LW.



*Photo aérienne du campus principal des Laboratoires de Whiteshell.  
Source : LNC*

# EXAMEN DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



# Examen de la demande de renouvellement de permis par le personnel de la CCSN

8

Renouvellement du permis des Laboratoires de Whiteshell  
CMD 24-H7.A

**Les LNC ont présenté une demande à la Commission visant le renouvellement du permis de déclasser les LW pour une période de 3 ans.**

**Le projet de stockage définitif in situ du réacteur WR-1 ne fait pas partie de la présente demande de renouvellement de permis.**

## **Le personnel de la CCSN a évalué:**

1. Les programmes soumis par les LNC satisfont et sont conformes aux exigences réglementaires de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, du Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires, du Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I et du Règlement sur la sécurité nucléaire.
2. Les rendements antérieurs des LNC et les records des antécédents des activités de conformité dans tous les domaines de sécurité et de réglementation.
3. Les engagements envers les peuples autochtones, sensibilisation des communautés et respect des exigences en matière d'information et de divulgation publiques par les LNC.

**Le personnel de la CCSN a conclu que la demande de permis des LNC est complète et satisfait aux exigences réglementaires.**



# SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A

Les activités de vérification de la conformité comprenaient des examens documentaires, des examens des avis d'événement et des mesures prises ainsi que l'examen des rapports de suivi et des inspections sur le site.

Inspections de la CCSN de janvier 2020 à août 2024						
	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre d'inspections	0*	4	3	4*	6*	17

\* Restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19

\*\* Inspections supplémentaires sur place au-delà du niveau de référence en réponse au rendement des LNC WL



Personnel de la CCSN effectuant une inspection aux Laboratoires de Whiteshell Source : personnel de la CCSN

La surveillance réglementaire de la CCSN est proportionnelle au risque posé par le site des LW.

# MOBILISATION DES AUTOCHTONES



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



# Mobilisation des Autochtones

Renouvellement du permis des Laboratoires de Whiteshell  
CMD 24-H7.A

- Première Nation des Anicinabe de Sagkeeng
- Fédération des Métis du Manitoba
- Nation ojibway de Brokenhead
- Northwest Angle n° 33
- Grand conseil du Traité n° 3

- Premières Nations de Black River et de Hollow Water
- Première Nation de Shoal Lake n° 40
- Première Nation indépendante Iskatewizaagegan n° 39
- Nations indépendantes de Wabaseemoong

**22 janvier 2024**  
Envoi de lettres d'avis concernant les possibilités d'audience et de financement

**25 janvier 2024**  
Courriels de suivi contenant des offres de rencontre

**7 mars 2024**  
Envoi d'un avis de possibilité de financement des participants

**Mars 2024 à sept. 2024**  
Réunions avec diverses Nations et communautés autochtones

**6 juin 2024**  
Aide financière accordée dans le cadre du Programme de financement des participants de la CCSN

**6 août 2024**  
Liens vers le CMD envoyés aux Nations intéressées



Le personnel de la CCSN a mobilisé les Nations et communautés autochtones désignées et a collaboré avec elles en ce qui concerne :

- les réunions ou audiences de la Commission à venir lors d'événements communautaires et de séances d'information
- le renouvellement de permis des LW et les activités en cours, y compris l'observation par les Autochtones d'une inspection de conformité de la CCSN
- le Rapport annuel de surveillance réglementaire des sites des LNC rédigé par le personnel de la CCSN
- les campagnes d'échantillonnage du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) de la CCSN près du site des LW



*Personnel de la CCSN participant à une séance d'information communautaire à Winnipeg (Manitoba). Source : CCSN*





**Juin 2024** – Le personnel de la CCSN a participé au rassemblement régional des dirigeants pour appuyer les discussions sur le site des LW.

**30 juillet 2024** – Le personnel de la CCSN a participé à une réunion communautaire organisée par la ville de Pinawa, au Manitoba pour informer le public.

**31 juillet 2024** – Le personnel de la CCSN a participé aux Journées anniversaires du Traité des Sagkeeng avec un kiosque d'information.

**Mars à septembre 2024** – Le personnel de la CCSN a tenu diverses réunions avec les Nations et communautés autochtones.



*Cérémonie traditionnelle organisée par le Turtle Lodge sur le site des LW.*

*Source : CCSN*



## La CCSN a versé le montant suivant :

**121 568 \$** pour la demande de renouvellement du permis des LW.

Un financement a été offert pour aider les Nations et communautés autochtones et les membres du public à présenter des renseignements utiles directement à la Commission.

### AIDE FINANCIÈRE VERSÉE À :

Fédération des Métis du Manitoba  
Première Nation des Anicinabe de  
Sagkeeng

Premières Nations de Black River et  
de Hollow Water

Première Nation des Algonquins de  
Pikwàkanagàn

Institut de radioprotection du Canada

Association canadienne du droit de  
l'environnement

Northwatch

# AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le programme d'information et de divulgation publiques des LNC **satisfait aux exigences** du REGDOC-3.2.1, *L'information et la divulgation publiques*, de la CCSN.
- Les LNC **continuent de se conformer** au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN*.
- Les LNC ont une **assurance-responsabilité nucléaire adéquate**, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*.
- Les LNC maintiennent une **garantie financière adéquate** pour le déclassement.

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AU COURS DE LA PÉRIODE D'AUTORISATION (2020-2024)



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A





## 2 pauses-sécurité et 1 état de vigilance au cours de la période d'autorisation actuelle (2020-2024) :

**2020** – Tendence défavorable dans le domaine de la performance humaine liée aux travaux sur le terrain et risque accru de contracter la COVID-19.

**2022** – Pause-sécurité visant l'ensemble du site relativement aux pratiques de travail sécuritaires.

**2023** – Mise en état de vigilance aux fins de sûreté à l'échelle du site en raison de non-conformités dans le programme de protection-incendie.

- **Durée de l'état de vigilance : d'avril 2023 à septembre 2024**
  - Raisons : Les LNC ont constaté lors d'une autoévaluation qu'ils ne pouvaient pas démontrer que le personnel d'intervention en cas d'incendie était adéquatement formé et compétent.
  - Facteurs contributifs : Lacunes dans les procédures d'inspection, d'essai et d'entretien de l'équipement et équipement de protection individuelle non entretenu
  - Le repris des activités normales du WL du 16 septembre 2024, après que le personnel de la CCSN a déterminé que les critères nécessaires étaient respectés.
- **Mesures compensatoires des LNC**
  - Tous les travaux non essentiels aux LW ont été interrompus et le site a été mis en état de vigilance aux fins de sûreté.
  - Plan de rétablissement des LW : Les LNC ont soumis un plan de redémarrage du site en plusieurs phases, qui décrivait huit phases progressives avec des mesures correctives pour le retour aux activités normales.



*Essai de débit d'une borne d'incendie.  
Source : personnel de la CCSN*

Le personnel de la CCSN a déterminé que les mesures correctives prises par les LNC dans le cadre de leur plan de redémarrage en plusieurs phases étaient acceptables pour assurer un milieu de travail sécuritaire.

## • Mesures prises par la CCSN :

- En mai 2023, un fonctionnaire désigné de la CCSN a soumis une demande aux LNC en vertu du paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (RGSRN) pour que les LNC procèdent à une analyse des causes fondamentales.
- En juin 2023, le personnel de la CCSN a informé la Commission de cet événement via un rapport initial sur l'événement (CMD 23-M25)
- En octobre 2023, un fonctionnaire désigné de la CCSN a imposé une sanction administrative pécuniaire de 14 860 \$ aux LNC suite à la découverte d'autres cas de non-conformité lors d'une inspection sur place.
- En septembre 2024, le personnel de la CCSN a examiné les progrès réalisés par les LNC dans la mise en œuvre des mesures correctives prévues dans le cadre de leur plan de rétablissement en plusieurs phases et a déterminé que WL était prêt à reprendre ses activités normales.
- Un plan de surveillance de la conformité réglementaire propre au site des LW a été élaboré et mis en œuvre.
- Le personnel de la CCSN propose une condition de permis supplémentaire, la condition 1.2, afin d'assurer une surveillance réglementaire accrue afin d'améliorer le rendement des 14 DSR.



*Le personnel de la CCSN évalue la charge d'incendie dans l'installation de cellules de haute activité des LW.*

*Source : personnel de la CCSN*

Le personnel de la CCSN a déterminé que le risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou l'incidence de l'événement sur l'environnement était faible.

# RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU RENDEMENT



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



## DOMAINES DE SÛRETÉ ET DE RÉGLEMENTATION (DSR)

Système de gestion

### Gestion de la performance humaine

Conduite de l'exploitation

Analyse de la sûreté

Conception matérielle

Aptitude fonctionnelle

### Radioprotection

### Santé et sécurité classiques

### Protection de l'environnement

Gestion des urgences  
et protection-incendie

Gestion des déchets

### Sécurité

Garanties et non-prolifération

Emballage et transport

La **surveillance réglementaire** effectuée par la CCSN s'appuie sur un ensemble normalisé de 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR).

L'évaluation par le personnel de la CCSN du **rendement des Laboratoires de Whiteshell des LNC par rapport aux 14 DSR est détaillée dans le CMD 24-H7**. L'examen du personnel de la CCSN comprend l'évaluation de domaines non techniques comme la mobilisation des Autochtones et les programmes d'information publique.

Dans cette présentation, le personnel de la CCSN met l'accent sur six DSR.





# Cote de rendement globale (2/2)

Renouvellement du permis des Laboratoires de Whiteshell  
CMD 24-H7.A

DOMAINE DE SÛRETÉ ET DE RÉGLEMENTATION (DSR)	2019	2020	2021	2022	2023
Système de gestion	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Gestion de la performance humaine</b>	SA	SA	SA	SA	IA
Conduite de l'exploitation	SA	SA	SA	SA	SA
Analyse de la sûreté	SA	SA	SA	SA	SA
Conception matérielle	SA	SA	SA	SA	SA
Aptitude fonctionnelle	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Radioprotection</b>	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Santé et sécurité classiques</b>	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Protection de l'environnement</b>	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Gestion des urgences et protection-incendie</b>	SA	SA	SA	IA	IA
Gestion des déchets	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Sécurité</b>	IA	IA	IA	SA	SA
Garanties et non-prolifération	SA	SA	SA	SA	SA
Emballage et transport	SA	SA	SA	SA	SA

SA = Satisfaisant

IA = Inférieur aux attentes



## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Aucun dépassement des limites de dose réglementaires ou des seuils d'intervention,
- Les doses de rayonnement reçues par les travailleurs du secteur nucléaire étaient bien inférieures à la limite de dose réglementaire de 50 mSv et au seuil d'intervention radiologique de 6 mSv des LNC.
- Au cours de la période d'autorisation, la dose individuelle maximale reçue a été de 3,09 mSv en 2019.
- Les doses sont maintenues au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (ALARA).

Le programme de radioprotection des LNC est mis en œuvre efficacement et respecte les exigences réglementaires.



## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le programme de santé et de sécurité classiques des LNC s'applique à tous les employés des LNC et aux travaux réalisés par d'autres entités sur le site et les lieux de travail contrôlés par les LNC.
- Le programme de santé et de sécurité classiques des LNC respecte le *Code canadien du travail*.
- Les LNC font la promotion de la sensibilisation à la santé et à la sécurité classiques aux Laboratoires de Whiteshell.
- Les LNC ont procédé à une pause-sécurité en 2022 et ont mis en œuvre de façon satisfaisante des mesures correctives pour régler les problèmes liés aux pratiques de travail sécuritaires.

Le programme de santé et de sécurité classiques des LNC respecte les exigences réglementaires.



## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le Programme de surveillance environnementale des LW comprend trois programmes distincts de surveillance des rejets radioactifs et dangereux :
  - Programme de surveillance et de vérification des effluents
  - Programme de surveillance environnementale
  - Programme de surveillance des eaux souterraines
- Les LW utilisent des limites de rejet dérivées (LRD) et des seuils d'intervention pour surveiller et contrôler les rejets.
- De 2016 à 2022, les rejets annuels maximaux dans l'air et dans l'eau s'élevaient à au plus 0,01 % des limites de rejet réglementaires.
- Les doses efficaces au public sont à 0,005 9 % ou moins de la limite de dose réglementaire de 1 mSv par année.

Le programme de protection de l'environnement des LNC respecte les exigences réglementaires

## Le personnel de la CCSN :

- Consultation et collaboration avec les Nations autochtones suivantes à l'égard du PISE :
  - Première Nation des Anicinabe de Sagkeeng
  - Fédération des Métis du Manitoba
  - Première Nation de Hollow Water
  - Première Nation d'English River
- Axé sur la détection et l'évaluation des contaminants radioactifs
- Prélèvement d'échantillons d'air, de sol, de sédiments, de végétation, d'aliments et d'eau dans des zones accessibles au public



Les concentrations de radioactivité mesurées dans tous les échantillons étaient inférieures aux recommandations disponibles et aux seuils de détection de la CCSN. Aucun impact sur la santé ou l'environnement n'est attendu à ces concentrations.





- Le personnel de la CCSN a effectué un examen de la protection de l'environnement (EPE) dans le cadre de la demande de renouvellement de permis des Laboratoires de Whiteshell des LNC, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.
- L'EPE a servi à évaluer les effets des LW sur l'environnement et la santé.
- Il résume les constatations découlant de l'examen par le personnel de la CCSN de l'évaluation des risques environnementaux (ERE) à l'échelle du site réalisée par les LNC pour les LW.

L'examen du personnel de la CCSN a permis de déterminer que les LNC avaient pris des mesures adéquates pour protéger l'environnement et préserver la santé et la sécurité des personnes.

## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le personnel de la CCSN a relevé des lacunes dans les arrangements en matière de sécurité aux LW et a donné un ordre aux LNC en 2018.
  - Aucun risque immédiat pour la sécurité des substances nucléaires.
- Les LNC ont mis en œuvre un plan de mesures correctives qui a été examiné et accepté par le personnel de la CCSN, et l'ordre a été clos en 2022.

Les cotes attribuées aux LNC pour le DSR Sécurité en 2022 et 2023 sont **satisfaisantes** et le rendement satisfait aux exigences réglementaires.



## Évaluation du personnel de la CCSN :

### Les LNC ont intégré les exigences suivantes :

- REGDOC-2.24, *Aptitude au travail, tome I : Gérer la fatigue des travailleurs*
- REGDOC-2.2.4, *Aptitude au travail, tome II : Gérer la consommation d'alcool et de drogues*

**En 2020, les LNC ont procédé à une pause-sécurité visant l'ensemble du site en raison de l'augmentation des risques liés à la COVID-19 et de la tendance à la baisse de la performance humaine dans les travaux sur le terrain.**

- Les LNC ont mis en œuvre de façon satisfaisante des mesures correctives pour améliorer les pratiques de travail sécuritaires.

**Mise à l'état de vigilance à l'échelle du site en raison de non-conformités dans le programme de protection-incendie des LW (avril 2023 à septembre 2024) :**

- Le personnel de la CCSN a relevé des cas de non-conformité dans le programme d'aptitude au travail et de formation du personnel des LNC en lien avec les postes liés à l'approche systématique à la formation (ASF).

**Le rendement des LNC dans le DSR Gestion de la performance humaine a été jugé inférieur aux attentes pour 2023.**



## Évaluation du personnel de la CCSN :

- Le plan d'intervention en cas d'urgence sur le site des LNC satisfait aux exigences du REGDOC-2.10.1, *Préparation et intervention relatives aux urgences nucléaires*, de la CCSN.
- Il y a eu mise à l'état de vigilance aux fins de sûreté au site des LW d'avril 2023 à septembre 2024 en raison de non-conformités dans le programme de protection-incendie des LNC.
  - Les LW ont repris leurs activités normales grâce au plan de rétablissement en plusieurs phases des LNC en septembre 2024.
- Au moyen d'une surveillance réglementaire accrue et d'un plan de conformité propre aux LW, le personnel de la CCSN a examiné la capacité des LW à reprendre les activités normales, et il s'est dit satisfait.
- Le programme de protection-incendie des LNC satisfait aux exigences de la norme CSA N393-F13, *Protection contre l'incendie dans les installations qui traitent, manipulent ou entreposent des substances nucléaires*, après la mise en œuvre de leur plan de rétablissement en plusieurs phases.

**Le rendement des LNC pour le DSR Gestion des urgences et protection-incendie a été jugé inférieur aux attentes en 2022 et 2023.**

# SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'AUTORISATION PROPOSÉE (2025-2027)



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



# Plan de vérification de la conformité des LW pour une surveillance réglementaire accrue

34

Renouvellement du permis des Laboratoires de Whiteshell  
CMD 24-H7.A

## Compte tenu du rendement des LNC aux LW, le personnel de la CCSN a élaboré un plan spécialisé de vérification de la conformité :

### En voici les principaux éléments :

- Élargissement de la portée et augmentation de la fréquence des inspections
- Exigences en matière de rapports plus détaillés
- Réunions plus fréquentes entre le personnel de la CCSN et les LNC
- Examens supplémentaires des documents

### Le plan est fondé sur :

- un examen des problèmes de conformité antérieurs
- les renseignements à jour concernant les activités sur le site des Laboratoires de Whiteshell
- le plan de conformité de base sur 10 ans existant de la CCSN

### La mise en œuvre du plan de vérification de la conformité par le personnel de la CCSN est en cours.

Le plan prévoit un examen et une surveillance réglementaires accrus de la mise en œuvre des mesures correctives par les LNC et de leur efficacité.





## Condition de permis 1.2 : Exigences en matière de rapports concernant le plan d'évaluation intégrée

Le titulaire de permis doit présenter à la Commission, ou à toute personne autorisée par celle-ci, des rapports sur l'avancement de son plan d'évaluation intégrée aux Laboratoires de Whiteshell.

- Le Plan d'évaluation intégrée (PEI) des LNC est un plan sur 3 ans pour toutes les activités d'évaluation, notamment :
  - les autoévaluations
  - les audits internes et externes
  - les examens du programme
- La condition de permis proposée prévoit une surveillance réglementaire accrue en examinant les autoévaluations des LNC, les mesures correctives et leur efficacité.

# INTERVENTIONS



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



- Au total, 11 interventions ont été reçues concernant la demande de renouvellement de permis des LNC.
- Les intervenants ont soulevé des préoccupations concernant les thèmes suivants :
  - la mobilisation et la consultation des Autochtones
  - le rendement des LNC en matière de sûreté sur le site des LW
  - les activités de surveillance réglementaire du personnel de la CCSN
  - le regroupement du combustible utilisé des LNC sur le site des Laboratoires de Chalk River

# CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



Renouvellement du permis des Laboratoires  
de Whiteshell – CMD 24-H7.A



## **D'après ses évaluations de la demande de permis et du rendement en matière de conformité des LNC, le personnel de la CCSN a conclu ce qui suit :**

- la demande de permis des LNC satisfait aux exigences réglementaires
- les mesures correctives ont été adéquatement mises en œuvre par les LNC en ce qui concerne les pauses-sécurité et l'état de vigilance au site des LW
  - les LNC ont pris des mesures décisives pour s'acquitter de leur responsabilité qui consiste protéger la santé et la sécurité des personnes et l'environnement en procédant à des pauses-sécurité et des mises à l'état de vigilance sur leur site
- malgré des cotes inférieures aux attentes pour 3 DSR, le rendement des LNC dans les DSR est à la hausse, car les LNC ont apporté des améliorations importantes à leurs programmes de sécurité, de performance humaine et de protection-incendie

**Le personnel de la CCSN continuera d'assurer une surveillance réglementaire accrue dans le cadre de ses activités et de vérifier les programmes des LNC.**



## Le personnel de la CCSN recommande que la Commission :

- 1. conclue**, conformément aux alinéas 24(4)a) et b) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, **que les LNC :**
  - a) sont compétents** pour exercer les activités autorisées par le permis
  - b) prendront les mesures voulues** pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées
- 2. renouvelle le permis de déclassement proposé pour 3 ans**, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, afin d'autoriser les LNC à poursuivre leurs activités autorisées aux LW
- 3. approuve les modifications proposées aux conditions de permis**, y compris une condition de permis supplémentaire, la condition 1.2, pour le domaine de sûreté et de réglementation Système de gestion, comme il est expliqué dans la partie 2 du CMD 24-H7
- 4. accepte la délégation de pouvoirs** telle qu'elle est établie dans le CMD 24-H7





Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear  
Safety Commission

Canada

# Restez branchés

Joignez-vous à la conversation



[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

